

SYNDICAT MIXTE DE L'AY-OZON - SPANC -

Marché de services

*Passé selon la procédure adaptée prévue en application de l'article
L2123-1 du Code de la commande publique*

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires

**Date et heure limite de réception des offres
le Mercredi 19 Février 2025 à 12h00**

N° du marché : SMAO/SPANC/2025-01

Édité en janvier 2025

N° de prix	Désignation des prix	Unité	Montant HT en Euros en chiffres
1	<p>Prestations de base pour vidange et curage des installations, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation générale de la mission (démarches administratives, prises de RDV, établissement et mise au point des plannings d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage, etc ...), ➤ La participation à une mission de présentation et de coordination au siège du syndicat au début du marché, ➤ La participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien, ➤ Le déplacement sur le site et les frais en découlant, ➤ La fourniture des matériels nécessaires, ➤ La fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations, ➤ La vidange, le curage et le nettoyage des ouvrages de prétraitement et traitement primaire (fosse toutes eaux ou septique, regards de visite, canalisations, fosse étanche, bac à graisse, pré-filtre, etc.) quel que soit leur volume mais celui-ci n'excédant pas 5000 litres, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires, ➤ Un test de bon fonctionnement, ➤ Le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'usager), ➤ Le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé pour cela et quelque soit la distance séparant l'installation du site de dépotage, ➤ L'établissement du bordereau d'intervention, et du bordereau de suivi des matières de vidange, ➤ Et toutes sujétions de bonne exécution. <p>LE FORFAIT D'INTERVENTION PAR INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</p> <p>----- ----- ----- (montant en lettres)</p>	FORFAIT€ HT
2	Plus-values éventuelles		
2.1.	<p>Plus-value pour réalisation d'une vidange des ouvrages de prétraitement dont le volume total est supérieur à 5.000 litres comprenant également le transport et le dépotage des boues sur un site agréé.</p> <p>PAR TRANCHE DE 1.000 LITRES SUPPLEMENTAIRES :</p> <p>----- ----- ----- (montant en lettres)</p>	FORFAIT€ HT

2.2.	Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite : LE FORFAIT D'INTERVENTION : ----- ----- -----(montant en lettres)	FORFAIT€ HT
3	Minimum de facturation dans le cas où les prestations de vidange et de curage ne peuvent être réalisées, le titulaire s'en rendant compte sur place (absence des propriétaires ou de leur représentant, localisation des installations non connue...) : LE FORFAIT : ----- ----- -----(montant en lettres)	FORFAIT€ HT

A :, le

Le Titulaire,

Mention « lu et approuvé »,

Cachet et signature